

rôle, puisque cela m'abaisse au même niveau que la personne condamnée à mort.

Plusieurs tenants de la doctrine classique de l'abolition étaient leur opposition en soutenant que la peine de mort n'a pas d'effet préventif. Je suis tout à fait en désaccord sur ce point. Mon collègue, le député de Prince (M. MacDonald), a prononcé jeudi soir dernier à la Chambre une dissertation de grande valeur en faveur de l'abolition. Il a mentionné plusieurs fois le fait intéressant qu'il a travaillé longtemps dans des institutions pénitentiaires auprès de criminels et de violateurs de la loi.

Je ne fais que paraphraser ses remarques, mais j'ai en face de moi un exemplaire du *hansard*, au cas où quelqu'un aimerait m'entendre citer du mot à mot. Il a dit, en effet, que pendant tout le temps où il a travaillé dans les pénitenciers, il n'a jamais rencontré un seul prisonnier qui avait pensé être pris. Je voudrais demander à l'honorable représentant que, par ailleurs, je respecte beaucoup, pourquoil il n'a jamais parlé à un prisonnier qui ait envisagé l'éventualité d'être pris. La raison en est fort simple; c'est parce que de tels gens ne sont pas en prison. Sauf le respect que je dois au député, j'ajoute que les prisonniers auxquels il a parlé laissaient à désirer au point de vue de leur intelligence. Ils ne croyaient pas qu'ils allaient se faire prendre, mais le fait qu'ils sont derrière les barreaux prouve bien leur degré d'intelligence.

Je dis qu'il y a des gens qui ont eu l'intention de commettre des crimes mais que la pensée des conséquences de leur acte a arrêtés, en les confrontant mentalement et psychologiquement avec le châtimeut qu'ils auraient à subir. Je dis encore que beaucoup d'entre eux n'ont pas commis uniquement pour cette raison le crime auquel ils pensaient.

Je comprends difficilement comment l'abolitionniste classique peut soutenir, comme s'il était compétent en tout, que la peine capitale n'a pas d'effet dissuasif contre le meurtre, et que les gens ne s'attendent jamais à être capturés. Comment ces abolitionnistes le savent-ils? Le simple fait que les prisonniers n'ont pas réfléchi avant de commettre leurs crimes ne prouve pas que, quelque part dans notre société libre, il n'y a pas d'hommes qui auraient commis un crime s'ils n'avaient pensé à ses conséquences.

Je me demande si les abolitionnistes croient réellement que personne n'a été dissuadé de faire le mal simplement par peur d'un châtimeut. Il est logique et raisonnable de supposer qu'il y a des hommes et des femmes, dans notre société, qui ambitionnent l'argent, la fortune, le pouvoir, les biens et les épouses des autres, mais qui n'ont pourtant pas eu

recours au meurtre, parce qu'ils prévoyaient les conséquences d'un tel acte. Il me semble très illogique et mal fondé d'affirmer que le châtimeut n'a pas de pouvoir de dissuasion contre le crime. Le châtimeut relève de l'essence même de notre société qui est fondée sur la loi et l'ordre.

Les jeunes à l'école se conforment par crainte d'une punition à la discipline et aux règlements imposés dans leurs classes. La menace a un effet préventif. Je pense à moi-même conduisant dans les zones à vitesse maximum. Je me conforme à un règlement à cause du châtimeut qui me serait infligé si j'enfreignais ces lois. La punition a certainement un pouvoir de dissuasion. Je conduis avec prudence peut-être pour éviter de tuer un enfant, et ce facteur a un effet dissuasif et fait que je me conforme à la loi du milieu où je me trouve alors.

● (8.00 p.m.)

Je songe aux adolescents qui s'abstiendraient de voler une voiture ou de cambrioler un magasin, malgré les encouragements de leurs amis, de crainte d'aller en prison s'ils sont pris, sachant qu'ils courraient de grands risques en tentant des aventures aussi peu honorables. Il en est ainsi, dirais-je, des personnes tentées de commettre le plus grand des crimes. On ne saurait, naturellement, en déterminer le nombre, et le tenant de la théorie classique de l'abolition ne rencontre jamais la réfutation scientifique de son argument d'après lequel la peine de mort est sans effet de dissuasion. Bien entendu, ceux qui auraient un jour songé à meurtre et y ont renoncé ne vont pas s'en vanter, mais, à mon avis, on peut démontrer, cependant, que la peine de mort détourne du meurtre.

Je suis convaincu que certains meurtres, dans notre société, sur ce continent, et à travers le monde, n'ont pas été commis à cause de l'existence de la peine de mort. Le fait qu'elle n'ait pas empêché d'autres assassins de commettre leur crime n'est pas un argument contraire. Je crois qu'on ne peut penser autrement si l'on étudie la question à fond. Je suis donc, au départ, convaincu que la peine de mort constitue une arme contre le crime et, de ce fait, tout en me déclarant abolitionniste, je diffère du raisonnement abolitionniste classique. Je ne peux pas dire, comme l'abolitionniste ordinaire, que nous devons abolir la peine de mort, sans plus, parce que ce n'est pas une arme contre le crime. Je ne veux pas, à cause de l'assassin, devenir moi-même un assassin, mais j'exige contre le crime une arme aussi puissante que la peine de mort, et c'est là tout le dilemme.

Pour moi, l'emprisonnement à vie doit remplacer la peine de mort. Nous avons le devoir, à mon avis—et je ne parle pas ici qu'à titre de